



REGLEMENT



« C'EST QUOI CAP D'AJIR ? »

C'est un dispositif qui permet de soutenir les initiatives collectives des jeunes de la Manche. Ce soutien s'effectue de 3 manières complémentaires :

- Un **accompagnement obligatoire** du projet des jeunes par un Point d'Appui Pour Agir (liste disponible sur www.ajir-manche.fr)
- La **possibilité** pour les jeunes **de co-organiser leur projet avec une structure** qui va également les accompagner
- Une bourse pour le projet **jusqu'à 800€**

« PEUT-ON OBTENIR PLUSIEURS FOIS LA BOURSE CAP D'AJIR ? »

Oui **dans certaines limites** :

- **Avec co-organisation avec une structure**, chaque jeune de la Manche entre ses 11 et 20 ans peut être membre de l'équipe d'organisation **sur 2 demandes** (que chaque projet obtienne la bourse ou non).
- **Sans co-organisation avec une structure**, chaque jeune de la Manche entre ses 11 et 20 ans peut être membre de l'équipe d'organisation **sur 3 demandes** (que chaque projet obtienne la bourse ou non).

Il est donc possible qu'un jeune de la Manche, entre ses 11 et 20 ans, participe **jusqu'à 5 fois** à des projets lauréat de la bourse CAP D'AJIR !

Après, il y a d'autres possibilités de bourses ou de financements qui existent, comme la bourse AJIR dans la Manche.

Attention ! Un jeune qui a été lauréat de la bourse AJIR ne peut plus faire de demande à la bourse CAP D'AJIR

« QUELS SONT LES PROJETS QUI NE SONT PAS ÉLIGIBLES À CAP D'AJIR ? »

- Les projets dans un cadre scolaire ou d'études (Voyages scolaires, projet de classe, stages,...) ;
- Les projets qui porteraient uniquement sur des demandes d'équipement et de matériels (voir étape 4) ;
- Les projets de formations professionnelles ou universitaires.

« C'EST QUOI LE DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE ? »

C'est ce que vous allez envoyer aux membres de la commission CAP D'AJIR pour qu'ils connaissent votre idée de projet, d'action. Il doit obligatoirement y avoir :

- Certaines parties à compléter obligatoirement dans le livret :
 - o **La liste des membres** de votre équipe.
 - o **Le budget prévisionnel** de votre projet.
 - o **Le document d'engagement** des organisateurs du projet.
 - o **L'autorisation parentale** pour chaque membre mineur de votre équipe.
 - o Eventuellement, l'« **annexe : Co-organisation** » si vous menez votre projet avec une structure (Service Jeunesse, Association,...).
- A fournir :
 - o **Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postale** du compte sur lequel la bourse pourrait être versée (celui d'un membre de votre équipe, d'un parent, d'une association ou Junior Association, de la structure qui co-organise avec vous).
- Sous une forme de présentation libre (Papier, BD, Vidéo, Photo...)

- **La présentation du projet et de votre organisation**, de l'action en réponse aux différentes questions posées dans le livret.
- **Tout document supplémentaire que vous jugez utile** pour vous présenter, présenter votre projet, votre budget,... (article de presse, devis, photos,...)

Une fois terminé, il faut envoyer votre dossier à la coordination de la bourse CAP D'AJIR au minimum 3 semaines avant la date de la commission :

*Ligue de l'enseignement de Normandie
« CAP D'AJIR »
5 boulevard de la Dollée
50000 Saint Lô*

ou ajir@laliguenormandie.org

« COMMENT LA COMMISSION VA PRENDRE SA DÉCISION ? »

La commission CAP D'AJIR décide d'accorder totalement ou partiellement la bourse si l'ensemble de critères sont visibles dans ce que vous présentez (dans votre dossier de demande de bourse et lors de la rencontre avec la commission).

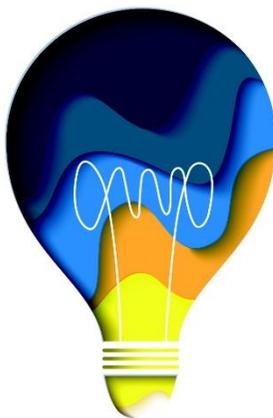
Exemples de questions que se poseront les membres de la commission :

- Est-ce vraiment un projet dans lequel les jeunes sont vraiment organisateurs ?
- Est-ce que ce projet est faisable, réalisable ?
- Est-ce que cette démarche de construction de projet aura un impact sur les jeunes ?
- Est-ce que les jeunes ont suffisamment communiqué sur leur projet et leur démarche ?
- Est-ce que le règlement de la bourse est respecté ?

« A QUOI S'ENGAGENT LES LAURÉATS DE CAP D'AJIR ? »

Les lauréats CAP D'AJIR s'engagent à :

- Réaliser l'activité en respectant l'échéancier prévu lors de l'attribution de la bourse.
- Être couverts par une police d'assurances en responsabilité civile
- Envoyer à la Ligue de l'enseignement de Normandie un bilan de leur action dans un délai de 2 mois suivant la réalisation, avec la justification de l'emploi de la bourse (de préférence sous forme numérique).
- Accepter tout contrôle et à fournir tout document utile à un bilan.
- Valoriser le projet et citer ou faire apparaître le dispositif CAP D'AJIR lors de la médiatisation par voie de presse, affiches, réseaux sociaux ou autres supports.
- Participer à des temps de valorisation du dispositif CAP D'AJIR, notamment lors de rencontres départementales ou locales avec les différents partenaires, événement IMPEC...
- Inviter les membres du comité de pilotage du dispositif CAP D'AJIR lors des temps forts du projet.



Retrouvez le livret d'accompagnement sur ajir-manche.fr

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

OSEZ VOS IDÉES !

CAP D'ajir

TITRE DU PROJET

CAP D'AJIR et AJIR accèdent aux dispositifs financiers par :

- PRÉFET DE LA MANCHE
- LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE
- LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
- LE DÉPARTEMENT DE LA SAARTE
- LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
- LE DÉPARTEMENT DE LA SAARTE

CAP D'AJIR et AJIR sont ces dispositifs soutenus techniquement par :

- BRANDERIE
- LE GOUVERNEMENT DE LA MANCHE
- LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE
- LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
- LE DÉPARTEMENT DE LA SAARTE
- LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
- LE DÉPARTEMENT DE LA SAARTE

LES POINTS D'APPUI POUR AGIR

Avranches > Centre social l'Esc'Halles – PIJ

Brecey > Centre social « Les Cèdres »

Carentan-les-marais > Baie du cotentin – Service enfance-jeunesse

Cherbourg-en-Cotentin > « La Mosaïque » ; « Le Puzzle » ; « Le Totem » ; « 3-25 Querqueville » ; « Les bains douches » ; MJC Cherbourg ; MPT Léo Lagrange ; CLT – Foyer Léo Lagrange

Coutances > « Les Unelles »

Ducey-les-Chéris > Musique Expérience

Granville > Espace Jeunes Christian Ridet

Lessay > Maison du pays de Lessay

Mortain-Bocage > Centre Social – Forum du Mortinais

Moyon Villages > Familles rurales Moyon – Tessy

Portbail > Espace Jeunes

St Jean-de-Daye > Familles Rurales

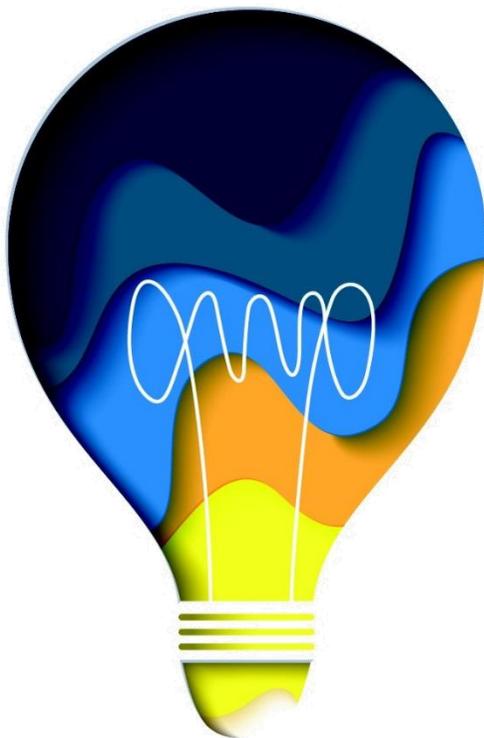
Saint-Lô > « Le Kiosk »

Saint-Pierre de Coutances > AVRIL

Urville-Nacqueville > Accueil Jeunes – « Oxyjeune »

Villedieu-les-Poêles > Villedieu Intercom





**Si vous avez des questions, vous pouvez contacter la
coordination CAP d'AJIR :**

- **Alexandre FOLLIOT,**
alexandre.folliot@laligenormandie.org
- **Pauline MARCHAND**
pauline.marchand@laligenormandie.org